



No de résolution  
ou annotation

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

TREIZIÈME SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

(1999-2000)

LE 6 JUIN 2000

**1.00 RECUEILLEMENT**

**2.00 PRÉSENCES**

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES  
TENUE LE 6 JUIN 2000 À 20 h 00  
AU 50 BOULEVARD TASCHEREAU  
À LA PRAIRIE  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN  
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS:

MMES LISE BEAUCHAMP-BRISSON, CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR,  
HÉLÈNE CORMIER-LANGLAIS, SOLANGE COUTURE-DUBÉ, DENISE  
DAOUST-BIGONNESSE, MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEÏS,  
PASCALE GODIN, MARGOT PAGÉ, SYLVIE PROVOST-HUOT, ALICE  
SAVOIE-GIRARD, FRANÇOISE THÉORET, LINDA ZAGRODNY-  
CREVIER

MM. JACQUES CARON, GABRIEL CARRIÈRE, LUC CHARTIER, YVON  
DEROME, ANDRÉ DUGAS, ALBAN SYNNOTT, JEAN VENDETTE,  
PIERRE VOCINO

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

MME LOUISE BEZEAU, commissaire représentante du Comité de parents  
(secondaire)

M. ROCH THIBAUT, commissaire représentant du Comité de parents  
(primaire)

MMES SUSAN TREMBLAY, directrice générale et MONIQUE HÉBERT, directrice  
générale adjointe

M. MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint

AINSI QUE:

MM. JACQUES AUBRY, directeur du Service des ressources humaines  
PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles  
CLAUDE HÉBERT, directeur du Service de l'informatique  
JULES JOLY, directeur du Service des ressources financières  
GÉRARD LACHANCE, secrétaire général  
MICHEL MONETTE, directeur des Services éducatifs aux jeunes  
GILLES PRESSEAULT, directeur du Service de l'éducation des adultes et  
de la formation professionnelle

**3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

École des Cheminots

Madame Suzie Normandeau souligne aux membres du Conseil des commissaires que  
plusieurs parents réclament l'ajout d'une 5<sup>e</sup> classe au préscolaire et qu'ils ne veulent  
pas de transfert des enfants dans une autre ville.

La présidente du Conseil souligne que si la population scolaire augmente et nécessite  
un ajout de groupe, la Commission scolaire reverra l'organisation actuelle.



No de résolution  
ou annotation

### École des Bourlingueurs

Monsieur Claude Lapointe informe les membres du Conseil des commissaires qu'il y a un manque de places au service de garde de telle sorte que plusieurs enfants ont été refusés suite à une décision du conseil d'établissement; il demande au Conseil des commissaires d'intervenir auprès du conseil d'établissement afin que ce dernier envisage certaines solutions.

La présidente du Conseil des commissaires dit qu'une analyse de différentes possibilités sera faite et qu'une réponse sera fournie sous peu.

Madame Linda Lanteigne demande, pour sa part, comment pourraient procéder les parents pour faire accélérer le processus de construction d'une nouvelle école à Sainte-Catherine et comment ceux-ci peuvent influencer les décisions du M.E.Q.; la présidente lui mentionne de faire parvenir une lettre d'appui à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

### École Jacques-Leber

Monsieur Bellefleur vient souligner l'importance de la perte de la direction adjointe de l'école, tout comme le mentionne Monsieur Damphousse, président du conseil d'établissement de l'école; dans le même dossier, Madame Longtin vient demander en quoi consiste le processus d'évaluation du personnel, question soulevée aussi par le vice-président du conseil d'établissement de l'école.

La présidente souligne que le processus suivi est un processus accepté et se refuse à divulguer tout caractère particulier.

### Groupe GADSP

Madame Nathalie Bourgoïn vient s'enquérir sur la visée de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries concernant la clientèle du groupe GADSP advenant les inscriptions supérieures à celles connues actuellement.

Madame Monique Hébert, directrice générale adjointe aux services éducatifs, mentionne que l'organisation scolaire est évolutive et que si des besoins sont soulignés, les meilleures façons de faire seront envisagées.

### Frais de surveillance

Monsieur Naud souligne que c'est une nouvelle charge pour les parents alors que Monsieur Fredette mentionne que les coûts ne sont pas équilibrés d'un endroit à un autre; il se demande si des subventions ont été demandées par la Commission scolaire; un autre parent, Monsieur Pageau, se dit surpris par les surplus des écoles et des services de garde alors qu'on retrouve un déficit à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Madame Côté, de l'école des Moussaillons, vient, pour sa part et au nom de la coalition, souligner son désaccord total concernant les frais chargés aux parents.

La présidente du Conseil des commissaires rappelle que la capacité de payer de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, certains services non subventionnés, n'est plus possible et que si le budget le permettait, la Commission scolaire ferait tout pour diminuer les frais chargés aux parents.

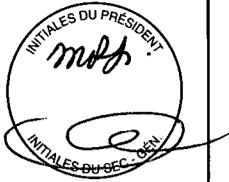
## 4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Savoie-Girard

QUE les membres du Conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour suivant, à savoir:

### 5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

C.C.-0371-06-00



No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales, Farnham (Québec) No 5614-A-PSG-O (FLA-786)

- 6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
- 6.01A Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2000
  - 6.01B Lecture et approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 2 mai 2000, tenue le 9 mai 2000
  - 6.01C Lecture et approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mai 2000
  - 6.02 Correspondance
    - 6.02.01 Le ministre de l'Éducation
    - 6.02.02 Direction générale du financement et de l'équipement
    - 6.02.03 Président du Comité de parents
    - 6.02.04 Comité de participation des enseignants de l'école Jacques-Leber
    - 6.02.05 Le député de La Prairie
    - 6.02.06 Le Groupe de parents décidés
    - 6.02.07 École des Cheminots - Demande des parents
  - 6.03 Budget déficitaire 2000-2001 : demande d'autorisation au ministre
  - 6.04 Tarification pour la surveillance du midi et le transport du midi au primaire : adoption
  - 6.05 Tarification pour l'encadrement de la période du midi - Écoles intermédiaires et secondaires : adoption
  - 6.06 Transfert des titres de propriétés : désignation des signataires
  - 6.07 Procédure de demande de révision d'une décision
  - 6.08 Règlements fixant la tenue des séances ordinaires du Conseil des commissaires et du Comité exécutif : projets
  - 6.09 Désignation d'un directeur générale adjoint en cas d'absence ou d'empêchement de la directrice générale
  - 6.10 Nomination du secrétaire général
  - 6.11 Réseau de télécommunications - Orientations de la Commission scolaire pour le réseau de fibres optiques : demande d'emprunt à long terme
  - 6.12 Règlement de délégation des fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires délégués aux différentes instances
  - 6.13 Rémunération des commissaires pour 2000-2001 :
    - 6.13.01 Démarche
    - 6.13.02 Recommandation à venir
  - 6.14 Association canadienne d'éducation de langue française :
    - 6.14.01 Adhésion
    - 6.14.02 Détermination du nombre de délégués
    - 6.14.03 Désignation des délégués
  - 6.15 Mandat, durée et nomination des membres du Comité exécutif
  - 6.16 Mission - Vision de la Commission scolaire
  - 6.17 Nomination et affectation des directions d'établissement
  - 6.18 Nomination d'une direction aux Services éducatifs aux jeunes
  - 6.19 Démarches avec la Ville de Saint-Constant :
    - 6.19.01 Acquisition d'un terrain pour une éventuelle école primaire
    - 6.19.02 Autres possibilités
- 7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES
- 7.01 Services éducatifs dispensés par chaque école en 2000-2001 (art. 236) : adoption
  - 7.02 La place de la religion à l'école : information
  - 7.03 Loisir et Sport Montérégie :
    - 7.03.01 Affiliation de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
    - 7.03.02 Prix du bénévolat Dollard-Morin
- 8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
- 8.01 Nomination au conseil d'établissement du Centre l'Accore
- 9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES



No de résolution  
ou annotation

- 10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES  
10.01 Budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2000-2001 : adoption  
10.02 Détermination du taux de taxe scolaire 2000-2001  
10.03 Taux d'intérêt sur arrérages de taxes : approbation  
10.04 Règles de répartition des ressources 2000-2001 : adoption
- 11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES
- 12.00 SERVICE DE L'INFORMATIQUE
- 13.00 SERVICE DE L'INFORMATION
- 14.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC
- 15.00 COMITÉ DE PARENTS
- 16.00 DEMANDE D'INFORMATION
- 17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE
- 18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS  
18.01 Lettre du Cabinet du ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse  
18.02 Fédération des commissions scolaires du Québec - Conférence de presse «Les commissions scolaires dans la turbulence démographique»  
18.03 Lettre de la Fédération des commissions scolaires du Québec  
18.04 Lettre du Cabinet du ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse  
18.05 Lettre de la Direction générale du financement et de l'équipement  
18.06 Colloque sur la décroissance de la clientèle scolaire - L'adaptation de l'enseignement à la décroissance  
18.07 Lettre à la présidente du Comité de participation des enseignants de l'école secondaire de la Magdeleine  
18.08 Correspondance avec la Conférence de pastorale scolaire  
18.09 Communiqué de Presse
- 19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS**

**6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

**6.01A LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2000**

- DISPENSE DE LECTURE

C.C.-0372-06-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

C.C.-0373-06-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2000 soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

C.C.-0374-06-00

**6.01B LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 2 MAI 2000, TENUE LE 9 MAI 2000**

- DISPENSE DE LECTURE

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 2 mai 2000, tenue le 9 mai 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

C.C.-0375-06-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 2 mai 2000, tenue le 9 mai 2000, soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.01C LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE DU 23 MAI 2000**

- DISPENSE DE LECTURE

C.C.-0376-06-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mai 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

C.C.-0377-06-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mai 2000 soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.02 CORRESPONDANCE**

**6.02.01 LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION**

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance d'une lettre de Monsieur François Legault, ministre de l'Éducation, concernant les sommes allouées aux commissions scolaires suite au discours sur le budget 2000-2001.

**6.02.02 DIRECTION GÉNÉRALE DU FINANCEMENT ET DE L'ÉQUIPEMENT**

Les membres du Conseil des commissaires sont informés de la réponse faite par la Direction générale du financement et de l'équipement à la demande de Madame la présidente concernant les problématiques de l'obtention de terrains pour les constructions d'écoles et l'implantation des maternelles temps plein.

**6.02.03 PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PARENTS**

La réaction du président du Comité de parents face aux frais exigés des parents pour la surveillance et le transport du midi est portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les commissaires.



No de résolution  
ou annotation

#### 6.02.04 COMITÉ DE PARTICIPATION DES ENSEIGNANTS DE L'ÉCOLE JACQUES-LEBER

Mesdames et Messieurs les commissaires prennent acte de la réaction des membres du comité de participation des enseignants de l'école Jacques-Leber face au départ de la direction adjointe de l'école.

#### 6.02.05 LE DÉPUTÉ DE LA PRAIRIE

Monsieur Serge Geoffrion, député de La Prairie, fait part aux membres du Conseil des commissaires de son intérêt et des démarches effectuées concernant le dossier de l'école Sésame.

#### 6.02.06 LE GROUPE DE PARENTS DÉCIDÉS

Une missive provenant d'un groupe de parents et concernant la problématique du service de garde de l'école Sainte-Catherine est portée à l'attention des membres du Conseil des commissaires.

#### 6.02.07 ÉCOLE DES CHEMINOTS - DEMANDE DES PARENTS

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance d'une demande de certains parents d'enfants fréquentant l'école des Cheminots.

### 6.03 BUDGET DÉFICITAIRE 2000-2001 : DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTRE

C.C.-0378-06-00

ATTENDU que le ministre peut, aux conditions et selon les modalités qu'il détermine, autoriser la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus;

ATTENDU que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries prévoit adopter un budget 2000-2001 dont les dépenses excèdent les revenus de 1,5 M \$ pour les raisons citées en annexe;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jacques Caron

QU'une demande soit faite au ministre de l'Éducation d'autoriser la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus, autorisation sujette aux conditions et modalités qui y seront indiquées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 6.04 TARIFICATION POUR LA SURVEILLANCE DU MIDI ET LE TRANSPORT DU MIDI AU PRIMAIRE : ADOPTION

C.C.-0379-06-00

CONSIDÉRANT les compressions budgétaires imposées aux commissions scolaires depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT l'impact récurrent de ces compressions annuelles sur le budget de la Commission scolaire et ce, malgré des investissements ciblés de la part du M.E.Q.;

CONSIDÉRANT la ponction annuelle faite par le M.E.Q. dans la subvention du transport scolaire depuis 1998-1999 et ce, en raison des économies potentielles de restructuration correspondant au montant de 716 000 \$ pour la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la situation budgétaire de la Commission scolaire depuis la fusion et, plus spécifiquement, celle anticipée à compter de 2000-2001, première année où la Commission scolaire ne disposera d'aucun surplus accumulé;

CONSIDÉRANT que les cibles et les mesures de redressement déjà identifiées comme prioritaires par le Conseil des commissaires concernent l'ensemble des domaines d'activités de la Commission scolaire et ce, notamment dans le domaine administratif;



No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales, Farnham (Québec) No 5614-A-PSG-O (FLA-786)

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires maintient comme prioritaires les choix déjà faits historiquement concernant la qualité des services éducatifs aux élèves;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire ne reçoit aucun financement du M.E.Q. pour les services de surveillance et de transport du midi;

CONSIDÉRANT l'article 292 de la Loi sur l'instruction publique qui permet aux commissions scolaires de déterminer les conditions financières liées aux services de surveillance et de transport le midi et d'en réclamer les coûts;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire ne dispose plus des ressources financières nécessaires pour maintenir la contribution accordée en 1999-2000 à l'ensemble des élèves du préscolaire et du primaire,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jacques Caron

QUE l'organisation des services de surveillance le midi au primaire et du transport du midi respecte le principe d'autofinancement par les utilisateurs.

QU'en conformité avec l'article 292 de la Loi sur l'instruction publique, chaque direction d'école soit autorisée à organiser ces services de surveillance du midi, à en déterminer les conditions financières selon le cadre établi par la Commission scolaire et à percevoir les sommes dues auprès des utilisateurs.

QUE le responsable des services auxiliaires soit autorisé à organiser le transport du midi pour les écoles concernées, à en déterminer les conditions financières et à percevoir les sommes dues auprès des utilisateurs.

QUE la Commission scolaire :

- rembourse, sur présentation d'une demande justifiée, un montant jusqu'à concurrence de cinquante dollars (50 \$) par enfant, à partir du troisième enfant d'une même famille qui dîne à l'école;
- maintienne sa contribution en ce qui concerne tout élève transféré (EHDAA ou transfert administratif) qui aurait été un élève marcheur s'il avait continué de fréquenter son école de quartier;
- maintienne sa contribution en ce qui concerne l'encadrement particulier qu'exigent certaines classes adaptées;
- apporte les ajustements requis advenant une contribution financière du M.E.Q. pour ces services.

POUR : 20  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

#### 6.05 TARIFICATION POUR L'ENCADREMENT DE LA PÉRIODE DU MIDI - ÉCOLES INTERMÉDIAIRES ET SECONDAIRES : ADOPTION

C.C.-0380-06-00

CONSIDÉRANT que les cibles et les mesures de redressement déjà identifiées comme prioritaires par le Conseil des commissaires concernent l'ensemble des domaines d'activités de la Commission scolaire et ce, notamment dans le domaine administratif;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires maintient comme prioritaires les choix déjà faits historiquement concernant la qualité des services éducatifs aux élèves;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire ne reçoit aucun financement du M.E.Q. pour les services de surveillance et de transport du midi;

CONSIDÉRANT l'article 292 de la Loi sur l'instruction publique qui permet aux commissions scolaires de déterminer les conditions financières liées aux services d'encadrement pour la période du midi;



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT les compressions budgétaires identifiées par le Conseil des commissaires concernant l'encadrement de la période du midi dans les écoles intermédiaires et secondaires pour 2000-2001;

CONSIDÉRANT les disparités observées entre les écoles secondaires concernant l'organisation de la période du midi,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Dugas

QUE les membres du Conseil des commissaires maintiennent le statu quo concernant les conditions financières liées à l'encadrement de la période du midi dans les écoles intermédiaires et secondaires pour 2000-2001, à savoir une tarification de quarante-cinq dollars (45 \$) par élève pour les écoles intermédiaires et aucune tarification pour les écoles secondaires.

POUR : 20  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 1

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

**6.06 TRANSFERT DES TITRES DE PROPRIÉTÉS : DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES**

C.C.-0381-06-00

CONFORMÉMENT à l'article 121 de la Loi sur l'instruction publique,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE les membres du Conseil des commissaires autorisent Madame Micheline Patenaude-Fortin, présidente, à signer les copies relatant les faits constitutifs du transfert des titres et contenant la description des immeubles affectés par la fusion, tel que préparé par Me Éric Ferland.

QUE Monsieur Gérard Lachance, secrétaire général, soit désigné comme témoin à la signature des documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.07 PROCÉDURE DE DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION**

C.C.-0382-06-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Louise Gentric-Kerneïs

QU'un comité d'étude relatif aux demandes de révision de décision soit formé, conformément aux articles 9 à 12 de la Loi sur l'instruction publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION DES MEMBRES

C.C.-0383-06-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvon Derome

QUE Mesdames Marie-Louise Gentric-Kerneïs et Alice Savoie-Girard ainsi que Monsieur André Dugas, commissaires, soient nommés membres du comité d'étude relatif aux demandes de révision de décision pour la période du 7 juin 2000 au 30 juin 2001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.-0384-06-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE Madame Solange Couture-Dubé agisse comme membre substitut sur le comité d'étude relatif aux demandes de révision de décision pour la période du 7 juin 2000 au 30 juin 2001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





No de résolution  
ou annotation

C.C.-0385-06-00

**6.08 RÈGLEMENTS FIXANT LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES COMMISSAIRES ET DU COMITÉ EXÉCUTIF : PROJETS**

Madame Louise Bezeau siégera à titre de commissaire représentante du Comité de parents au sein dudit comité et Monsieur Roch Thibault agira à titre de substitut.

Le secrétaire général présente aux membres du Conseil des commissaires un projet concernant les Règlements fixant la tenue des séances ordinaires du Conseil des commissaires et du Comité exécutif.

**6.09 DÉSIGNATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

CONFORMÉMENT à l'article 203 de la Loi sur l'instruction publique et sur recommandation de la directrice générale,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE les membres du Conseil des commissaires désignent Monsieur Maurice Brossard pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2000 au 31 décembre 2000 et Madame Monique Hébert pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2001 au 30 juin 2001 pour exercer les fonctions et pouvoirs de la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.10 NOMINATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

CONSIDÉRANT que le poste de secrétaire général devient vacant à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2000;

CONSIDÉRANT l'article 259 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que la Commission scolaire nomme un secrétaire général,

IL EST PROPOSÉ par Madame Claudine Caron-Lavigueur

QUE les membres du Conseil des commissaires nomment Monsieur Gérard Lachance à titre de Secrétaire général de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.11 RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATIONS - ORIENTATIONS DE LA COMMISSION SCOLAIRE POUR LE RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES : DEMANDE D'EMPRUNT À LONG TERME**

CONSIDÉRANT que les études confirment les coûts du réseau de fibres optiques;

CONSIDÉRANT l'acceptation des établissements sur le partage des coûts sur une période de 10 ans,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier

QUE les membres du Conseil des commissaires autorisent la direction générale à procéder à la demande d'un prêt d'une valeur de deux millions quatre cent trente-huit mille deux cent soixante-dix dollars (2 438 270 \$) auprès du ministère de l'Éducation.

POUR : 19  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 2

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

C.C.-0386-06-00

C.C.-0387-06-00





No de résolution  
ou annotation

Formules Municipales, Farnham (Québec) No 5614-A-PSG-O (FLA-786)

C.-0391-06-00

**6.16 MISSION - VISION DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

**6.17 NOMINATION ET AFFECTATION DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

**6.18 NOMINATION D'UNE DIRECTION AUX SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

**6.19 DÉMARCHES AVEC LA VILLE DE SAINT-CONSTANT :**

**6.19.01 ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR UNE ÉVENTUELLE ÉCOLE PRIMAIRE**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

**6.19.02 AUTRES POSSIBILITÉS**

Ce point est reporté à la prochaine séance.

**7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**

**7.01 SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS PAR CHAQUE ÉCOLE EN 2000-2001 (ART. 236) : ADOPTION**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier

QUE les membres du Conseil des commissaires adoptent, après vérification, le document présentant la liste des services éducatifs dispensés dans les écoles de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, pour l'année scolaire 2000-2001, tel que déposé en annexe sous la cote 7.01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7.02 LA PLACE DE LA RELIGION À L'ÉCOLE : INFORMATION**

Madame Monique Hébert, directrice générale adjointe aux services pédagogiques, présente le document préparé par Monsieur Rémi Bourdon, responsable du soutien à la confessionnalité scolaire et conseiller en éducation chrétienne, portant sur les principaux impacts dûs aux changements en éducation religieuse à l'école.

**7.03 LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE :**

**7.03.01 AFFILIATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

C.C.-0392-06-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Louise Gentric-Kerneis

QUE la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries adhère à l'organisme «Loisir et Sport Montérégie», pour l'année scolaire 2000-2001, et que les membres du Conseil des commissaires consentent à cette fin une somme de cinquante dollars (50 \$).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



C.C.-0393-06-00  
No de résolution  
ou annotation

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE Monsieur Yves Bergevin, animateur à la vie étudiante à l'école secondaire Louis-Philippe-Paré, soit désigné à titre de délégué de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries au sein de l'organisme «Loisir et Sport Montérégie».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.03.02 PRIX DU BÉNÉVOLAT DOLLARD-MORIN

Après échanges, il est convenu que les membres du Conseil des commissaires intéressés à présenter une candidature complètent le formulaire à cet effet et communiquent avec la présidente du Conseil pour assurer le suivi.

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

8.01 NOMINATION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE L'ACCORE

C.C.-0394-06-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Louise Gentric-Kerneis

QUE Madame Michèle Lazure du Carrefour Jeunesse Emploi de Châteauguay soit nommée pour siéger au Conseil d'établissement du Centre d'éducation des adultes l'Accore en tant que représentante socio-économique et socio-communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 BUDGET DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE SERVICE DE LA DETTE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2000-2001 : ADOPTION

Ce point est reporté à la prochaine séance.

10.02 DÉTERMINATION DU TAUX DE TAXE SCOLAIRE 2000-2001

Ce point est reporté à la prochaine séance.

10.03 TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES DE TAXES : APPROBATION

Ce point est reporté à la prochaine séance.

10.04 RÈGLES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES 2000-2001 : ADOPTION

Ce point est reporté à la prochaine séance.

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

Le directeur du Service des ressources matérielles informe les membres du Conseil des commissaires sur une situation préoccupante à l'école Sainte-Clotilde dûe à un réservoir d'huile; son service assure le suivi du dossier.

12.00 SERVICE DE L'INFORMATIQUE

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

15.00 COMITÉ DE PARENTS

16.00 DEMANDE D'INFORMATION



No de résolution  
ou annotation

## **17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

La présidente fait part aux membres du Conseil des commissaires de certaines de ses représentations, entre autres sa présence à l'école Vinet-Souligny pour le programme de prévention sur le tabagisme au primaire, sa visite à l'école de l'Odysée, sa participation à différents comités, à l'ouverture de l'école des Cheminots et sa participation à différents comités de sélection.

Pour sa part, la directrice générale informe les membres qu'un élève de l'école de formation professionnelle de Châteauguay a remporté une médaille d'or à la 7<sup>e</sup> Olympiade de la formation professionnelle en Montérégie et aux Olympiades provinciales à Québec; les membres du Conseil des commissaires lui feront parvenir leurs félicitations de même qu'aux élèves de l'école des Cheminots et de l'Odysée qui ont participé aux activités d'ouverture des écoles.

## **18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

### **18.01 LETTRE DU CABINET DU MINISTRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION ET À LA JEUNESSE**

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance d'un accusé de réception émanant du Cabinet du ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse relativement au financement des commissions scolaires en croissance de clientèle.

### **18.02 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC - CONFÉRENCE DE PRESSE «LES COMMISSIONS SCOLAIRES DANS LA TURBULENCE DÉMOGRAPHIQUE»**

La déclaration du président de la Fédération des commissions scolaires du Québec dans le cadre de la conférence de presse «Les commissions scolaires dans la turbulence démographique» est portée à l'attention des membres du Conseil des commissaires.

### **18.03 LETTRE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC**

Un accusé de réception de la Fédération des commissions scolaires du Québec concernant la réaction de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries au projet de règles budgétaires 2000-2001, est porté à l'attention de mesdames et messieurs les commissaires.

### **18.04 LETTRE DU CABINET DU MINISTRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION ET À LA JEUNESSE**

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance d'un accusé de réception émanant du Cabinet du ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse concernant les demandes prioritaires d'ajouts d'espaces à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

### **18.05 LETTRE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU FINANCEMENT ET DE L'ÉQUIPEMENT**

Mesdames et Messieurs les commissaires sont informés de la réponse du directeur général de la Direction générale du financement et de l'équipement en regard de la situation budgétaire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

### **18.06 COLLOQUE SUR LA DÉCROISSANCE DE LA CLIENTÈLE SCOLAIRE - L'ADAPTATION DE L'ENSEIGNEMENT À LA DÉCROISSANCE**

Un document intitulé «Colloque sur la décroissance de la clientèle scolaire - L'adaptation de l'enseignement à la décroissance» est porté à l'attention des membres du Conseil des commissaires.



No de résolution  
ou annotation

**18.07 LETTRE À LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE PARTICIPATION DES  
ENSEIGNANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE LA MAGDELEINE**

Une lettre de la directrice générale de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries en réponse à la présidente du Comité de participation des enseignants de l'école secondaire de la Magdeleine, concernant la suspension du versement des allocations du M.E.Q. pour l'achat de volumes, est portée à l'attention des membres du Conseil des commissaires.

**18.08 CORRESPONDANCE AVEC LA CONFÉRENCE DE PASTORALE  
SCOLAIRE**

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance de la réponse faite par la directrice générale de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries au président de la Conférence de pastorale scolaire, concernant les coupures envisagées dans les services de pastorale au secondaire.

**18.09 COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Un communiqué de presse sur la situation financière de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries est porté à l'attention des membres du Conseil des commissaires.

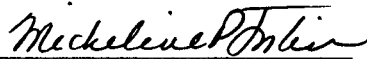
**19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 23 h 00,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 6 juin 2000 soit ajournée au mardi 27 juin 2000 à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
Présidente de la séance

  
Secrétaire général

C.C.-0395-06-00